

**Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**  
**Projet de contournement de la route 125 Sainte-Julienne – Saint-Esprit**  
**Dossier 3220-05-005**

Mémoire préparé par : M. Philippe Tremblay

Le 24 février 2026

**Introduction**

Le présent mémoire exprime une opposition au projet de voie de contournement de la route 125 entre Sainte-Julienne et Saint-Esprit. La lecture du Volume 1 – Rapport principal de l'étude d'impact démontre que les enjeux de sécurité et de fluidité sont réels. Toutefois, la solution retenue — la construction d'un nouveau corridor routier à quatre voies — apparaît disproportionnée au regard des impacts environnementaux permanents, des effets structurants sur le territoire et du contexte financier global des infrastructures publiques au Québec.

**1. Sécurité routière : un enjeu réel, mais une solution surdimensionnée**

L'étude documente un taux d'accidents supérieur à la moyenne régionale, notamment aux intersections et dans les zones de dépassement limité. La présence de circulation lourde accentue certains risques.

Cependant, l'étude privilégie principalement une réponse de type augmentation majeure de capacité. Une analyse plus poussée de mesures ciblées aurait pu être priorisée : voies de dépassement ponctuelles, carrefours giratoires, voies de virage dédiées, gestion différenciée du transport lourd et amélioration graduelle de la géométrie existante.

Une approche modulaire permettrait d'atténuer les risques identifiés sans engendrer les impacts permanents associés à un nouveau corridor.

**2. Impacts environnementaux et agricoles irréversibles**

Le projet entraînera la perte permanente de terres agricoles en zone protégée, la destruction de milieux humides et la fragmentation d'habitats forestiers. Bien que des mesures compensatoires soient proposées, celles-ci ne recréent pas les fonctions écologiques complexes des milieux naturels détruits.

Dans un contexte de crise climatique et de perte de biodiversité, la création d'un nouveau corridor routier en milieu semi-rural constitue un choix structurant aux conséquences irréversibles sur le territoire.

### 3. Effets structurants et risque d'étalement urbain

Les infrastructures routières majeures ont un effet structurant reconnu sur l'aménagement du territoire. L'augmentation de capacité tend à générer du trafic induit à moyen et long terme.

L'étude met l'accent sur les projections de croissance du trafic, mais analyse peu les effets territoriaux à long terme du projet. Le contournement pourrait favoriser l'étalement urbain, accroître la dépendance à l'automobile et déplacer les problématiques plutôt que les résoudre durablement.

### 4. Analyse des alternatives : une logique centrée sur la capacité

Bien que différentes variantes de tracé aient été étudiées, l'analyse demeure inscrite dans une logique d'augmentation substantielle de capacité routière.

Une stratégie graduelle d'optimisation du corridor existant, combinée à des mesures de gestion de la demande et de transport collectif régional, aurait mérité une analyse plus approfondie avant de conclure à la nécessité d'un nouveau corridor.

### 5. Cohérence budgétaire et maintien des actifs

Le plus récent rapport de l'Ordre des ingénieurs du Québec souligne un déficit majeur de maintien des infrastructures publiques, évalué à plus de 40 milliards de dollars. Le rapport met en garde contre la tendance historique à privilégier la construction de nouvelles infrastructures au détriment de l'entretien du réseau existant.

Dans ce contexte, la cohérence stratégique des investissements publics doit être questionnée. Avant d'ajouter un nouveau segment routier au réseau, la priorité devrait être accordée à l'entretien, la pérennisation, à l'optimisation et à la sécurisation des infrastructures existantes. Il est à noter que plusieurs axes routiers de la région sont dans un état discutable et souffrent d'un important déficit d'entretien. Les ressources allouées à ce projet pourraient être utilisées afin de maintenir le réseau actuel au lieu de créer un autre passif pour les générations futures.

### Conclusion

Les enjeux de sécurité et de circulation identifiés dans l'étude sont réels. Toutefois, la solution proposée apparaît surdimensionnée et génératrice d'impacts permanents sur le territoire agricole et naturel.

Une approche graduelle, ciblée et cohérente avec les objectifs climatiques et les priorités de maintien des actifs publics devrait être privilégiée. Pour ces raisons, il est recommandé que le projet soit réévalué en profondeur et que des alternatives moins structurantes soient étudiées avant toute autorisation.